DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE VANZY

Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 24 février 2017

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 24 février 2017

Date de la convocation : 16 février 2017

Heure d'ouverture de la séance : 19 heures 30 **Heure de la clôture** : 22h15

Présents : Jean-Yves MÂCHARD, Mickaël GOUTAZ, Marie-France CHARPENTIER, Jean-Pierre PASUTTO, Julien MOREL, Christian JACQUEMOUD, André DERISOUD, Stéphanie MATTANA, Fabien COUTURIER
Absent: Stéphane BURDIN

Secrétaire de séance : Christian JACQUEMOUD

1. **Approbation du compte-rendu du mercredi 18 janvier 2017:**

Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu tel que présenté.

2. **Enfouissement des Réseaux de Chatenod**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'assainissement et d'eau potable sont en cours sur le hameau de Chatenod. Il expose qu'il serait opportun de réaliser en même temps l'enfouissement des réseaux secs.
Monsieur le Maire, explique que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2017, l'ensemble des travaux relatifs à cette opération.

Il est proposé à la commune d'effectuer les travaux pour:

un montant global estimé à :	300 971.00 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	173 084.00 Euros
et des frais généraux s'élevant à :	9030.00 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VANZY approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée, et qu'elle s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré approuve le plan de financement et sa répartition financière et s'engage à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 7224.00 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

3. Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour amélioration énergétique de la salle des Associations

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation sur les volets roulants dans la salle des associations afin de sécuriser cette pièce et d'éviter les déperditions de chaleur. Le montant des travaux s'élève à 5189 € HT.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sollicite le concours financier du Conseil Régional pour un montant de 3000€ HT et autorise le Maire à signer le devis.

4. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'enrobé de Chatenod suite à l'enfouissement des réseaux secs.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, suite aux travaux d'assainissement et à l'enfouissement des réseaux secs, de sécuriser la route de Chatenod. Ces travaux ont engendrés d'énormes dégradations, et cette route doit être entièrement refaite. Les montants de travaux (selon devis) s'élève à 117 704 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite le concours financier du Conseil Départemental au titre des Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

5. Remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles

Monsieur Le Maire explique qu'un agent administratif est en arrêt maladie suite à un accident de travail survenu le 20 janvier 2017. Au vu de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 - 1er alinéa et considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter un agent en contrat à durée déterminée à temps non-complet à partir du 1er mars 2017, pour les besoins du service, pendant l'absence du fonctionnaire titulaire.

Le Maire est autorisé, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 – 1er alinéa de la loi du 26.01.1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.

6. Vente de terrain

Suite aux problèmes de débordement d'eau du réservoir et du captage au hameau des Vorziers engendrant des risques de glissement de terrain sur les propriétés riveraines, il est nécessaire de faire des travaux en urgence afin que l'eau se draine correctement. Plusieurs devis ont été demandés. Il s'avère que l'entreprise de Monsieur DERISOUD Raymond propose d'effectuer les travaux sur le captage pour un montant de 1460 € HT.

Par la même occasion, il propose à la commune d'effectuer les travaux gratuitement en échange de cette parcelle qui est enclavé autour de ses terrains.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette parcelle N° B 877 d'une superficie de 9 m² n'a pas utilité pour la commune et est enclavée entre les terrains de Monsieur DERISOUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de céder la parcelle N° B 877 à Monsieur DERISOUD en échange des travaux effectués sur cette même parcelle, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et s'engage à régler la moitié des frais de notaire, l'autre moitié étant payée par Monsieur DERISOUD.

7. Urbanisme

	DOSSIER	PROJET	DEMANDEURS
CU a	Cu a 074 291 17 X 0002	CU d'information	Office Notarial
	Cu a 074 291 17 X 0003	CU d'information	Office Notarial
	CU a 074 291 17 X 0007	CU d'information	Michard Hélène
	CU a 074 291 17 X 0008	CU d'information	Michard Hélène
	CU a 074 291 17 X 0009	CU d'information	Maître Marion PIERSON
CU b	CU b 074 291 17 X 0004	constructions nouvelles	Faurax Nicole
	CU b 074 291 17 X 0005	constructions nouvelles	Faurax Denise
	CU b 074 291 17 X 0006	construction nouvelle	Burdin Roland

8. Questions diverses

Travaux carrefour RD314 / RD 1508: Suite à une demande de fermeture de route sur la RD 1508, Monsieur le Maire a rdv avec l'entreprise BORTOLUZZI afin de connaitre les modalités de passage pour les habitants de la commune ainsi que le transport scolaire.

Location Salle des Fêtes : Marie-France CHARPENTIER explique les tarifs de la location de la salle des fêtes de la commune (location : 100 € et caution : 350 €).
Elle propose de séparer la caution de 350 € en deux chèques de caution. Un chèque de 300 € pour les dégradations qui pourraient être commises, et un autre chèque de 50 € pour la propreté des locaux. Des balais et accessoires pour nettoyer cette salle seront achetés. Les élus souhaitent continuer de louer cette salle uniquement aux habitants de la commune.

Correspondants : Le conseil doit désigner un correspondant dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Le rôle de ce correspondant serait de relayer au sein de la collectivité et auprès du grand public, les mesures de la loi TECV concernant le bâtiment, présentées dans les fiches thématiques que lui communiquerait la Direction Départemental des Territoires.
Monsieur Fabien COUTURIER propose d'être ce correspondant.

Courrier : Mr Cavazza a envoyé un courrier en mairie suite à une fuite d'eau sur son compteur. Ce dernier demande au conseil de ne pas facturer cette fuite. Mr Le Maire fait une lecture du courrier à tous les conseillers, et propose de rencontrer l'intéressé au printemps afin de résoudre le problème.

Couverture mobile : Une enquête a été lancée de la part de la préfecture afin de connaitre les problèmes de couverture mobile rencontrés sur le territoire. Les élus se sont concertés et un état des difficultés sur la commune sera transmis.

Courrier anonyme : Un courrier anonyme a été reçu suite à la construction d'un mur sur la route de Martian. Aucune demande n'a été effectuée en mairie pour la construction de ce mur, qui n'est pas construit sur le domaine public. Le conseil rappelle que cette zone est limitée à 30 km/h et sans identité sur le courrier, nous ne pourrons pas donner de suite. Une signalétique sera mise en place afin de sécuriser cet endroit.

Mauvais état sanitaire d'un peuplier : un arbre bouche régulièrement le tuyau d'évacuation des eaux pluviales sur la RD1508, le Conseil Départemental a transmis une demande au propriétaire afin qu'il procède à l'entretien et à la mise en sécurité de cet arbre. Monsieur Le Maire rappelle que chaque propriétaire riverain d'une voie publique doit procéder à la coupe ou à l'élagage des plantations situées sur son terrain dès lors qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité de la voie publique ou à sa conservation

Réseau d'eau du chemin du Moulin : une proposition a été faite pour rénover les réseaux d'eau, cette proposition a été refusée par manque d'élément et trop coûteux pour la commune pour le moment. Une réflexion est en cours pour une rénovation du réseau en 2018/2019.

Travaux à Chatenod : Les travaux se passent bien, les entreprises prennent en considération les habitants du hameau, ce qui permet une meilleure cohabitation.

Arrêté préfectoral de glissement de terrain sur la RD 1508 : Suite à des mouvements de terrain sur la commune, le préfet donne l'autorisation aux agents du Conseil Départemental ou leurs mandataires de pénétrer sur les parcelles des propriétaires, closes ou non closes, désignés sur le plan et état parcellaires, disponible en mairie, afin de procéder à l'exécution de travaux topographiques, géotechniques ou différentes études environnementales, nécessaires au projet de sécurisation de la RD 1508.

Coupure d'eau : Quelques habitants ont été touchés par la coupure d'eau qui a eu lieu sur le chef-lieu. Cette coupure a été inattendue. La mairie se propose de faire un courrier aux habitants si besoin. Merci de prendre contact directement avec le secretariat de Mairie par mail : secretariat@vanzy.fr

Déchetteries : Les trois déchetteries de la nouvelle Communauté de Communes sont ouvertes à tous les habitants.

Horaires d'été:

		FRANGY *Horaires d'été*	SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE *Horaires d'été*	SEYSSEL
LUNDI	MATIN			9h - 12h
	APRES-MIDI	14h -17h30		
MERCREDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	9h - 12h
	APRES-MIDI	14h -17h30	13h30 - 16h30	14h -17h
VENDREDI	APRES-MIDI	14h -17h30		14h -17h
SAMEDI	MATIN	9h - 12h	8H30 - 12h	8h30 - 12h30
	APRES-MIDI	14h -17h30	13h30 - 16h30	13h30 - 17h15

- **Désignation de conseillers aux commissions de la Communauté de Communes Usses et Rhône:**

Commissions à la Communauté de Communes Usses et Rhône	*Noms*
Urbanisme et aménagement du territoire	Mickaël GOUTAZ
Développement économique	Christian JACQUEMOUD
Assainissement collectif	André DERISOUD
Développement touristique	Jean-Yves MÂCHARD
Services techniques et bâtiments	Julien MOREL
Social, petite enfance, jeunesse et personnes âgées	Stéphanie MATTANA
CIAS	Marie-France CHARPENTIER
Environnement, ordures ménagères et déchets	Jean-Pierre PASUTTO
Assainissement non collectif et eau	André DERISOUD
Transport, Gens du voyage et relation associations	Fabien COUTURIER
Administration générale et ressources humaines	Jean-Yves MÂCHARD
Communication	Jean-Yves MÂCHARD
Finances, Budget et trésorerie	Jean-Yves MÂCHARD

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h15.

Le secrétaire de séance,
Christian JACQUEMOUD

Le Maire,
Jean-Yves MÂCHARD